

Affaire suivie par : Katy POJER
Service Biodiversité Eau Patrimoine
Département Eau et Milieux Aquatiques
Tél fixe: 03 39 59 63 39 / Mobile : 07 60 53 73 42
Courriel : katy.pojer@developpement-durable.gouv.fr

Dijon, le 05/08/2025

Compte Rendu du Comité Régional de l'Eau du 03 juillet 2025 tenu sous la présidence de Monsieur le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et Madame la vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

L'ensemble des présentations et documents est disponible sur la page Internet du site de la DREAL : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/comite-regional-de-l-eau-r3564.html>

INTRODUCTION

La vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, souligne l'importance d'une mobilisation collective pour faire face à l'urgence liée à la gestion de la ressource en eau et anticiper les effets du changement climatique.

Le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté s'engage aux côtés de l'État à travers une feuille de route structurante élaborée dans le cadre de la planification écologique. Des forums départementaux sont actuellement organisés pour identifier les actions prioritaires qui seront soutenues par des dispositifs de financement.

Elle insiste sur la nécessité de choisir la voie de l'anticipation, plutôt que celle de la réaction en situation de crise, ce qui risquerait de générer des réponses inadaptées sur les territoires.

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, revient sur la sévérité de l'épisode de chaleur survenu cette semaine, soulignant que ce type de phénomène tend à se répéter et à s'intensifier. Dans ce contexte, la question de l'eau s'impose comme une problématique omniprésente dans les forums consacrés à la planification écologique.

Il insiste sur la nécessité de faire preuve de sobriété dans l'ensemble des usages de l'eau. La restauration des zones humides constitue une solution efficace pour stocker l'eau, recharger les nappes phréatiques et limiter les risques d'inondation. Toutefois, ces actions, bien qu'essentielles, ne suffiront pas à elles seules. Le stockage de l'eau pourrait ainsi représenter une réponse complémentaire face aux défis à venir.

Le préfet de région appelle à faire confiance aux scientifiques et aux experts pour concevoir des solutions véritablement adaptées aux spécificités de chaque territoire. Une feuille de route pour la gestion de la ressource en eau sur le département de la Côte d'Or sera élaborée à l'automne 2025.

Enfin, il souligne que la gouvernance de l'eau doit être repensée. Il est impératif de renforcer la solidarité entre les acteurs et de mutualiser les compétences, conditions indispensables pour assurer le financement des investissements nécessaires.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

La cheffe du département Eau et Milieux aquatiques de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, présente l'analyse de l'évolution des débits des cours d'eau et du niveau des nappes phréatiques.

Elle souligne l'impact généralisé du changement climatique sur les débits d'étiage observés depuis 50 ans, avec des diminutions supérieures à 30 % dans certains sous-bassins versants. À titre d'exemple, le débit d'étiage de la Saône a diminué de 18 % ces 50 dernières années. Les cours d'eau les moins touchés sont souvent ceux bénéficiant d'apports artificiels, tels que les pertes des canaux ou le soutien d'étiage provenant des stations de traitement des eaux usées.

Les épisodes de sécheresse sont appelés à se multiplier et à s'intensifier. Entre 2018 et 2024, certains territoires de la région ont connu plus d'un an cumulé de dépassement du seuil de crise sécheresse.

Concernant les nappes phréatiques, elle précise qu'il est aujourd'hui plus complexe d'en dégager une tendance claire, les évolutions étant plus hétérogènes et difficiles à interpréter.

SUIVI DU PLAN EAU – AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE ET DE LA SOBRIETE

1) Présentation de la fédération départementale des chasseurs du Jura

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, présente le projet de restauration du marais de Panesière. Il souligne les conséquences négatives de la plantation d'épicéas, qui avait entraîné le drainage de la zone humide et la transformation de la rivière en un fossé rectiligne, entraînant un abaissement du niveau de la nappe phréatique, une diminution de la biodiversité, etc.

Des travaux de restauration morphologique ont permis au cours d'eau de retrouver son tracé naturel. Cette intervention a eu plusieurs effets positifs sur la ressource en eau : une baisse des températures de l'eau, une amélioration de la qualité, ainsi qu'un relèvement du niveau de la nappe phréatique de 25 cm, ce qui représente environ 30 000 m³ d'eau stockés naturellement. Elle a également contribué à rendre le site plus attractif pour le grand public, ce qui conduit à se questionner sur son accès et les conditions à mettre en œuvre pour limiter l'impact sur le milieu.

Il insiste sur l'importance de la concertation locale préalable pour partager un diagnostic et des solutions, et la prise en compte de l'acceptabilité des projets de restauration de cours d'eau. En effet, il est difficile d'expliquer aux citoyens à la fois l'intervention d'engins de chantier et le bénéfice à terme, qui sera positif pour l'environnement et la préservation de la ressource en eau. Il est nécessaire que les acteurs locaux se soient appropriés le projet en amont et partagent les objectifs poursuivis.

Grâce à ces aménagements, le marais a pu retrouver ses fonctionnalités écologiques d'origine. Ce projet démontre que la concertation et l'implication du plus grand nombre sont des éléments clés pour garantir la réussite de ce type d'initiative.

La vice-présidente du Conseil régional félicite ce projet aux multiples bénéfices, que ce soit pour le soutien à l'étiage, la prévention des crues ou encore les îlots de fraîcheur. Le coût des travaux n'est pas prohibitif comparé aux infrastructures grises classiques, alors même que ces dernières pourraient avoir de moindres bénéfices. Elle relève les difficultés associées à la maîtrise du foncier pour la réalisation de ce type de travaux de restauration.

2) Présentation de Vitagora

La responsable Equipe performance et la chargée de mission qualité, de Vitagora, présentent la gestion de la ressource en eau et des effluents dans les industries agroalimentaires. L'objectif est de mieux comprendre et accompagner les politiques de gestion de l'eau au sein des industries agroalimentaires régionales. Dans cette optique, cinq entreprises de la région ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé, financé par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Cette démarche a permis de cartographier les usages de l'eau, d'évaluer les performances des stations d'épuration et d'améliorer la qualité des eaux de rejet. À la clé : une réduction significative de la consommation d'eau dans ces industries.

Cependant, il est rappelé que la sobriété et la récupération de l'eau ne riment pas toujours avec économie. Dans le secteur agroalimentaire, elles peuvent représenter un risque, notamment en compromettant la qualité des produits. Par ailleurs, les rejets industriels peuvent parfois jouer un rôle positif en contribuant au soutien d'étiage des cours d'eau.

Il est donc essentiel de co-construire les projets de sobriété en lien étroit avec les acteurs du territoire, afin de concilier les impératifs environnementaux, économiques et sanitaires.

La vice-présidente du Conseil régional remercie les intervenants pour leurs contributions. Elle souligne la diversité des usages de l'eau et la multiplicité des solutions à déployer pour répondre aux enjeux. Elle rappelle enfin que chaque projet doit être adapté à son environnement local, tout en tenant compte des contraintes techniques et réglementaires qui s'y appliquent

3) Présentation du Cluster Varuna

Le président de la commission développement durable et environnement de la CCI Bourgogne-Franche-Comté, présente le cluster Varuna. Ce cluster vient combler les vides structurels existants en matière d'ingénierie hydraulique. C'est grâce à un travail de coordination multi-acteurs qu'ils sont capables de concevoir des solutions concrètes et adaptatives pour les usagers de l'eau (agriculture, collectivités rurales ...) ou des urgences climatiques (infrastructures temporaires, urgences humanitaires ...).

Échanges avec la salle

Le 4^{ème} vice-président de la Chambre d'Agriculture du Jura questionne le Cluster sur leur périmètre d'actions.

Le président de la commission développement durable et environnement de la CCI Bourgogne-Franche-Comté répond qu'ils agissent là où les autres maîtrises d'œuvres hydraulique ne souhaitent pas s'engager. Leur périmètre est international et ne se restreint pas à la région Bourgogne-Franche-Comté.

PLANIFICATION ECOLOGIQUE

Le directeur adjoint de l'environnement du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, présente la feuille de route de la planification écologique sur la région. Des forums territoriaux ont eu lieu sur l'ensemble des départements de la région pour mobiliser les acteurs locaux à réaliser des projets opérationnels.

La chargée de missions sur la gestion quantitative de la ressource en eau du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, présente les contributions du conseil régional dans le cadre des 5 fiches actions de la planification écologique sur la thématique de l'eau, à savoir :

Préserver action 2 : renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité, d'eau et de paysage dans l'aménagement ;

Préserver action 5 : Préserver et restaurer les milieux en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature ;

Préserver action 6 : Accompagner les collectivités dans leur plan de sobriété d'usage pour l'eau potable ;

Préserver action 7 : Accélérer le recours au paiement pour services environnementaux pour les filières agricoles et forestières favorables à la ressource en eau, aux zones humides et à la biodiversité ;

Préserver action 8 : Restaurer la qualité de l'eau des captages prioritaires.

Échanges avec la salle

Le vice-président de Grand Besançon Métropole, souligne l'importance d'utiliser l'eau collectée par les gros dispositifs de récupération des eaux pluviales en période estivale, lorsque les tensions sur la ressource sont les plus fortes. Il déplore qu'actuellement, cette eau soit utilisée en dehors des périodes d'étiage, ce qui entraîne un double effet négatif : un manque à gagner pour les gestionnaires de l'eau potable et des problèmes de surcharge et de gestion du réseau en été, liés au dimensionnement hydraulique des réseaux.

En réponse, le directeur de la DREAL, rappelle que si la réutilisation de l'eau constitue une bonne pratique, elle peut avoir des conséquences économiques non négligeables pour les structures gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement qu'il faut prendre en compte. Il invite les participants à faire remonter les problématiques locales nécessitant des évolutions réglementaires nationales et/ou européennes via la consultation dans le cadre des conférences territoriales sur l'eau.

La chargée de missions sur la gestion quantitative de la ressource en eau du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté évoque quant à elle la possibilité d'instaurer une clause permettant de facturer les rejets d'eaux non conventionnelles au mètre cube, ce qui impliquerait l'installation de compteurs spécifiques. Elle propose également une autre option : la mise en place d'une tarification forfaitaire par les collectivités.

Le vice-président de Grand Besançon Métropole réagit en soulignant qu'une tarification est difficile à mettre en œuvre en l'absence de déclaration obligatoire des dispositifs de récupération d'eau. Il alerte également sur les difficultés croissantes à justifier auprès du public les hausses du prix de l'eau, alors même que les discours politiques et les lois vont à l'inverse d'une gestion durable de la ressource en eau.

La vice-présidente du Conseil régional rappelle que l'eau est un bien commun et indique que la loi Duplomb est délétère pour la préservation de la ressource en eau.

Elle estime que les installations de récupération d'eau pluviale doivent être financées dans l'objectif d'une utilisation en période de tension hydrique. Elle s'interroge sur la possibilité de réglementer cet usage.

Enfin, le préfet de région insiste sur la nécessité d'évaluer précisément les impacts économiques de la récupération des eaux pluviales. Le questionnaire régional dans le cadre des conférences territoriales sur l'eau est l'occasion de faire remonter au niveau national, ce type de problématiques rencontrées localement. Il prévient que les exigences en matière de qualité de l'eau vont se renforcer, notamment en raison de la détection permanente de nouvelles substances dans l'environnement. Selon lui, un important mur d'investissement se dresse pour garantir l'accès à une eau potable de qualité. S'il n'est pas franchi, le risque est de voir émerger des conflits d'usage. Il conclut en affirmant qu'il est irresponsable de tendre vers une gratuité de l'eau : une hausse des prix est inévitable pour financer les investissements nécessaires à une gestion durable de la ressource.

CONFERENCES - L'EAU DANS LES TERRITOIRE

La cheffe du département Eau et Milieux aquatiques de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté présente la circulaire du 1^{er} ministre relative à la création d'espaces de dialogues entre tous les usagers de l'eau. Un sondage qui reprend les 7 questions de la circulaire va être proposé aux membres du CREau pour que les participants identifient les leviers pour une meilleure gestion de la ressource en eau. Il est proposé de recenser les actions prioritaires à mettre en œuvre, les ajustements réglementaires ou encore les points de blocage restants à lever.

Lien vers le sondage : <https://enqueteur.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=865138&lang=fr>

La synthèse des contributions sera envoyée aux trois bassins hydrographiques de la région.

ECHANGES LIBRES AVEC LA SALLE

Le 4^{ème} vice-président de la Chambre d'Agriculture du Jura, précise l'importance d'avoir une gouvernance plus claire et plus lisible pour regarder objectivement la situation et, trouver des solutions d'adaptation en accord avec les impacts du changement climatique. Il est indispensable que des financements soient mobilisés. Garder l'eau quand elle tombe pour pouvoir l'utiliser en cas de besoin est applicable pour tous les usages. Il insiste sur la nécessité d'avoir des positions partagées et équilibrées pour répondre aux enjeux de la planification écologique.

Le préfet de région, répond que la gouvernance est effectivement morcelée avec une multitude de structure sur l'eau potable et l'assainissement ainsi que sur les compétences GEMAPI, alors même que tous agissent sur la ressource en eau. Il souhaite que l'Etat prenne ses responsabilités et soit force de propositions pour assurer une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs. En l'état actuel de la gouvernance, notamment en Côte-d'Or, il n'est pas possible de répondre aux défis mentionnés précédemment et de faire face à l'ampleur des investissements nécessaires. Dans un premier temps, il est important de poser un diagnostic de la situation puis d'établir une feuille de route adaptée.

Le président de l'EPTB Saône-Doubs, avertit que ce serait une erreur d'attendre que le législateur prenne en main le sujet de la gouvernance, compte tenu des contextes et historiques différents entre chaque territoire. Afin de ne pas retomber dans le même écueil que lors de la réforme GEMAPI, il est nécessaire que le préfet organise un tour de table avec l'ensemble des acteurs locaux pour avoir une gouvernance la plus unifiée possible mêlant à la fois le petit et le grand cycle de l'eau.

Un élu de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, dénonce l'arrêt des projets de retenue en raison de blocages liés à la loi sur l'eau et au manque de financement. Chaque année l'eau tombe sur le territoire, mais elle n'est pas retenue, faute de dispositifs adaptés. Or, une agriculture sans eau n'est pas viable et le contexte géopolitique actuel impacte très fortement les revenus des agriculteurs. Il devient impératif de trouver des solutions concrètes pour stocker et gérer durablement cette ressource essentielle à la souveraineté alimentaire et à la résilience des territoires.

Le directeur de la délégation Allier Loire Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, partage le constat d'un millefeuille administratif dans le domaine de la gestion de l'eau. Le rôle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne n'est pas d'intervenir pour financer tous les projets en lien avec l'eau mais bien d'inciter à la réalisation des principales actions pour améliorer la ressource en eau en qualité et en quantité. Il partage le fait que la ressource en eau est particulièrement nécessaire pour le secteur agricole. Toutefois, le financement du stockage de l'eau représente un coût souvent très élevé, rendant sa généralisation économiquement irréaliste. Deux options se dessinent alors : soit les entreprises sont en capacité d'investir elles-mêmes, soit il s'agit d'une volonté politique nationale, dans ce cas, le coût financier est porté par l'ensemble de citoyens

La Chambre Régionale d'Agriculture, proteste sur le fait que le bassin Loire-Bretagne ne finance pas d'étude socio-économique pour accompagner la profession agricole dans sa transition écologique (adaptation au changement climatique et diminution des intrants) en comparaison avec le bassin Rhône-Méditerranée.

Le vice-président de Grand Besançon Métropole regrette le manque de main d'œuvre pour les filières métiers et la difficulté à recruter pour les gestionnaires d'eau potable et d'assainissement

CONCLUSION ET OUVERTURE

La vice-présidente du Conseil régional, souligne la richesse des échanges ayant eu lieu en dernière partie. Le principal enjeu est maintenant de mettre en action les travaux autour de la structuration des compétences. Il est indispensable de co-construire des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) pour avoir une gouvernance commune et prendre des décisions avec tous les éléments en main. Aujourd'hui, il est nécessaire d'écouter les scientifiques qui s'expriment sur ces sujets.

L'agriculture a besoin d'eau, et il est indispensable de réfléchir à son adaptation aux réalités climatiques actuelles et futures. Pour autant, il n'est pas envisageable de retenir toute l'eau sur un territoire donné ; les écosystèmes et les usages situés à l'aval des cours d'eau doivent également être préservés. Une gestion équilibrée et solidaire de la ressource est donc essentielle.

Le préfet de région, remercie l'ensemble des personnes ayant préparé ce comité régional de l'eau ainsi que les intervenants. Il rappelle à toutes et tous que l'eau doit rester un sujet prioritaire.

Le préfet de région



Paul Mourier

COMITE REGIONAL DE L'EAU

3 juillet 2025

Liste des participants

Nom	Prénom	Structure
ARTERO	Séverine	DDT 70
BARBEAU	Christine	Région BFC
BARTEAU	Aurélia	DDT 25
BEJOT	Laure	Syndicat du bassin de l'Ouche - CLE du bassin de l'Ouche
BOILLIN	Nicolas	Syndicat du bassin de la Vouge - CLE de la Vouge
BONNET	Fabrice	DDT Yonne
BORGET	Cédric	EPTB Saône et Doubs
BOUCHARD	Julien	Office Français de la Biodiversité
CHEYNET	Nicolas	Département de Saône-et-Loire
CHIAOUI	David	AMF 21
COMBET	Lionel	ADEME
CORNILLEAU	Dorothée	Vitagora
COSTE CHAMPERON	Anne	SGAR
COYER	Amandine	Syndicat du bassin de la Tille - CLE de la Tille
DARD	Timothée	CD 70
DAVID	Olivier	DREAL BFC
DEMOLI	Régis	Grand Besançon Métropole
FOTRE MULLER	Marie-Jeanne	DRAAF
GAUTHIER	Benjamin	Syndicat mixte du bassin versant de la Bourbince
GERMAIN	Céline	DDT 21
JACQUOT	Clélia	DRAAF BFC
LAGALICE	Christian	Fédération des chasseurs du Jura
LALAURIE	Éric	ARS BFC
LAMBERGER	Stéphane	EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS
LAVRUT	François	CRA BFC
LEMAIRE	Elisabeth	DDT 70
LÉONARD	Landry	EPTB Saône et Doubs

Nom	Prénom	Structure
LIME	Christophe	FNCCR-Grand-Besançon Métropole
LOUE	Pierre	CD 89
MAILLOT	Clotilde	Région BFC Région BFC
MAIRE DU POSET	Laurence	CRA BFC
MAURIAC	Hadrien	DREAL BFC
MERCUZOT	Patrick	Syndicat du bassin versant du Serein
MERIAUX	Eve	Vitagora
MICHAUT	Nicolas	CDA 21
MODDE	Stéphanie	Région BFC
MONTAROU	Sophie	DDT 58
MORVAN	Jean-Pierre	Agence de l'Eau Loire Bretagne
MOURIER	Paul	Préfecture BFC
MOYNAC	Laurent	Région BFC
MUCKENSTURM	Nadine	DDT 21
MURGUE	Pauline	CRA BFC
OHLEYER	Laure	CDA 21
PARIS	Sixtine	EPAGE Seille et Affluent
PETIT	Catherine	AERMC
POJER	Katy	DREAL BFC
ROCHETTE	Ludovic	AMF 21
ROUBALLAY	Philippe	CCI BFC
ROUGIEUX	Isabelle	Région BFC
SORY	Hugues	CD 21
THOEN	Agnès	DRAAF BFC
THOMAS	Jean-Noël	Région BFC
ZITO	Florence	Syndicat de la Vouge - CLE de la Vouge